

## Des briquettes pour maîtriser les odeurs



À domicile ou en institution, les mauvaises odeurs créent parfois un problème incommodant le patient, les visiteurs et les soignants. Certaines plaies peuvent être la source d'odeurs embarrassantes et persistantes. La première étape consiste à assainir ces plaies par un traitement allant même jusqu'aux débridements étendus. Cependant, il arrive qu'en raison de contextes particuliers, les soins de fin de vie par exemple, on choisisse une intervention minimale ayant pour seul objectif le bien-être immédiat du patient et de son entourage. La maîtrise des odeurs devient une priorité en soi. Une situation récente nous a demandé d'improviser une

solution qui s'est avérée très satisfaisante. Nous vous en faisons part.

Un patient à l'agonie était porteur d'une nécrose importante au pied. Dès qu'on relevait les couvertures du lit, la plaie dégageait une odeur particulièrement dérangeante qui se propageait à toute la chambre. L'odeur persistait malgré des soins de plaie optimaux et l'utilisation d'encens, d'huiles essentielles et de vaporisateurs.

La solution est venue du magasin général du village. Nous y avons acheté des briquettes de charbon de bois qui furent versées dans une double taie d'oreiller en vue d'en faire un baluchon propre. Ce gros paquet a simplement été glissé sous les couvertures au pied du lit et laissé à cet endroit en permanence. L'intervention a rapidement permis de maîtriser les odeurs et d'apporter une amélioration significative à la qualité de l'air ambiant.

En soi, nous n'avons rien inventé : l'utilisation du charbon de bois est connue pour assainir l'air. N'y a-t-il pas des filtres à charbon ainsi que des pansements incorporant une pellicule de charbon? Le principe d'absorption est en cause : un solide retient un gaz. Notre formule maison s'est avérée une mise en pratique simple et accessible de ce principe à un prix défiant toute concurrence.

*Christiane Martel, M.D., CHUQ - Centre hospitalier de l'Université Laval.*

### Avez-vous un truc?

Partagez avec nos lecteurs vos trucs et conseils. Qui sait? Ce qui vous semble banal sera peut-être fort apprécié d'un collègue. Cent dollars seront versés à l'auteur d'un truc publié dans nos pages (longueur d'au moins 300 mots). Expédiez vos textes par télécopieur au (514) 695-8554 ou à notre adresse postale ou électronique :

#### Le Clinicien

955, boul. Saint-Jean

Bureau 306

Pointe-Claire (Québec) H9R 5K3

[clinicien@sta.ca](mailto:clinicien@sta.ca)

## L'importance de l'acide folique

### L'acide folique

Notre organisme a besoin chaque jour d'un grand nombre de vitamines et de minéraux. L'acide folique, une des vitamines B (B9), est un cofacteur enzymatique qui participe à diverses fonctions métaboliques. Ensemble, l'acide folique et la vitamine B12 interviennent dans la synthèse de l'acide désoxyribonucléique (ADN) et dans la production des cellules, des érythrocytes notamment. L'acide folique contribue à réduire le risque d'anomalies congénitales comme le spina bifida. Une carence en acide folique peut entraîner l'anémie macrocytaire et l'augmentation de la concentration d'homocystéine, deux troubles liés à la cardiopathie. L'acide folique est présent dans les aliments suivants : haricots, lentilles et pois chiches cuits, légumes à feuillage vert foncé, épinards cuits, brocoli, maïs, pois verts, oranges et jus d'oranges. Le jus d'ananas en conserve, le melon miel Honeydew, le cantaloup, les noix et les graines de tournesol, le beurre d'arachides, le germe de blé ainsi que le pain, les céréales et les pâtes de farine enrichie contiennent aussi de l'acide folique.



Les gens en bonne santé qui s'alimentent conformément aux recommandations du *Guide alimentaire canadien pour manger sainement* n'ont pas besoin de suppléments de vitamines; en effet, la plupart des Canadiens

ont un apport alimentaire en acide folique suffisant. En revanche, les femmes qui souhaitent avoir un enfant ont besoin d'un supplément d'acide folique pour réduire le risque d'anomalies du tube neural. Les femmes

enceintes ou aptes à devenir enceintes devraient prendre un supplément quotidien de multivitamines et de minéraux contenant 0,4 mg d'acide folique; elles doivent manger sainement, y compris des aliments qui contiennent de l'acide folique.

L'apport supplémentaire en acide folique revêt une importance critique à compter du mois qui précède la conception jusqu'à la fin du premier trimestre de la grossesse.

Dans chaque groupe d'aliments décrit dans le *Guide alimentaire canadien pour manger sainement*, on trouve différentes vitamines B. Pour obtenir un apport vitaminique suffisant, il faut consommer de 5 à 12 portions de céréales par jour, de 5 à 10 portions de légumes et de fruits, de 2 à 4 portions de produits laitiers et de 2 à 3 portions de viande et de substitut de la viande. Les femmes enceintes, celles qui peuvent devenir enceintes, les personnes âgées de plus de 50 ans et les végétaliens qui pourraient avoir besoin d'un apport supplémentaire en acide folique devraient consulter un diététiste autorisé.

## Conseils fiscaux

### L'ordinateur et l'accès à Internet défrayés par l'employeur

Selon l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), lorsque l'employeur fournit à un employé un ordinateur et l'accès à Internet, alors que l'entreprise est le principal bénéficiaire, les dépenses liées à l'ordinateur et à Internet ne sont pas des bénéfices imposables pour l'employé.

Dans l'exemple proposé par l'ADRC, l'entreprise fournissait un ordinateur, une imprimante et l'accès illimité à Internet à ses employés. Cette mesure avait pour but d'aider tous les employés à se servir d'un ordinateur, d'accélérer l'accès aux technologies et l'acquisition de compétences en informatique, de relier les employés avec les clients de l'entreprise et d'élaborer de nouveaux moyens de communication avec les employés. Toutefois, chaque employé devait verser une somme symbolique pour couvrir les frais d'utilisation personnelle de l'ordinateur et d'Internet.

Dans ses politiques, l'entreprise doit alors inclure une clause en vertu de laquelle un employé qui quitte l'entreprise avant la fin d'une période donnée doit garder le matériel informatique et les logiciels et doit continuer à payer au prorata le coût total de l'ordinateur et de l'accès à Internet. À la fin de la période stipulée dans cette politique, l'employé peut obtenir la propriété pleine et entière de l'ordinateur.



### Les frais de stationnement défrayés par l'employeur

Dans une décision récente portant sur le cas d'un employeur qui fournit gratuitement le stationnement à ses employés, la Cour canadienne de l'impôt stipule que les frais de stationnement ne sont pas un bénéfice taxable, à condition que les employés utilisent régulièrement leur véhicule dans le cadre de leur travail. L'ADRC a confirmé dans un bulletin d'interprétation technique qu'elle se conformera à la décision de la Cour canadienne de l'impôt, c'est-à-dire que le stationnement fourni gratuitement par l'employeur ne sera pas un bénéfice taxable pour les employés, à condition que ces derniers soient tenus d'utiliser leur véhicule dans le cadre de leur travail. *Clin*